



CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC

AUX FINS D'EXPLOITATION D'UNE ACTIVITE DE VENTE DE SOUVENIRS ET PRODUITS REGIONAUX, CARTERIE, VETEMENTS ET ACCESSOIRES MARINS

AVENANT N° 1

D. N° 16.245

IL A TOUT D'BORD ETE EXPOSE CE QUI SUIT :

Par une convention d'occupation temporaire du domaine public n° 16.089, en date du 29 février 2016, la Ville de Royan a mis à la disposition de la SARL CC, représentée par son gérant Monsieur Cédric MATTERA, le stand n° 3 des galeries BOTTON, situé 3 boulevard de la Grandière à Royan, aux fins d'exploitation d'une activité de vente de souvenirs et produits régionaux, carterie, vêtements et accessoires marins.

Par un courrier en date du 5 avril 2016, conformément à l'article 4 de la convention précitée, Monsieur Cédric MATTERA a demandé de substituer la société à responsabilité limitée "BJMLCC", enregistrée au registre du commerce et des sociétés de Saintes sous le n° 820 334 977, dont il est également le gérant, à la société "CC", pour l'exploitation du stand n° 3 des galeries BOTTON, sous l'enseigne "Autour du Monde".

Le présent avenant a pour objet d'acter ce changement de société pour la gestion de ce stand.

CECI EXPOSE, IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

**Article 1** : La convention d'occupation du domaine public, autorisant l'occupation privative du stand n° 3 des galeries BOTTON, situé 3 boulevard de la Grandière à Royan, aux fins d'exploitation d'une activité de vente de souvenirs et produits régionaux, carterie, vêtements et accessoires marins, est conclue :

## ENTRE

**La Ville de ROYAN**, représentée par son Député-Maire en exercice, dûment habilité à l'effet des présentes par délibération du Conseil Municipal en date du 14 avril 2016, intervenue pour l'application des articles L.2122-22 et L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, relatifs aux modalités de délégations de pouvoirs du Conseil Municipal au profit du Maire, rendue exécutoire le 16 avril 2014, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales, lui-même représenté par Monsieur Patrick MARENGO, Premier Adjoint au Maire, en vertu de l'arrêté ASG n° 14.0689, en date du 17 avril 2014, lui portant délégation de fonctions et de signature, rendu exécutoire le 17 avril 2014, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales,

ci-après désignée "*La Ville*",

**D'UNE PART,**

## ET

**La Société à Responsabilité Limitée "BJMLCC"**, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Saintes sous le n° 820 334 977, dont le siège social est situé 3 boulevard de la Grandière – Galeries BOTTON, à Royan (17200), dûment représentée par son gérant Monsieur Cédric MATTERA, pour l'enseigne "Autour du Monde"

Ci-après désignée "*Le bénéficiaire*",

**D'AUTRE PART,**

**Article 2** : Les autres termes de la convention n° 16.089, en date du 29 février 2016, restent inchangés.

Fait à ROYAN, le 30 mai 2016  
*en trois exemplaires originaux*

Pour la SARL "BJMLCC"  
Le Bénéficiaire,

Pour la Ville de ROYAN,  
Pour le Député-Maire et par délégation  
Le Premier Adjoint,

Cédric MATTERA

Patrick MARENGO

Certifié exécutoire  
Compte tenu de l'accomplissement  
des formalités légales  
le 13 juin 2016